

EDITO



Nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre lettre « Info' Parcours psy » N°3.

Le premier numéro vous présentait les objectifs de notre démarche et notre méthode de travail.

Le second numéro vous a apporté un éclairage sur certains éléments de la palette des réponses possibles pour atténuer les points de rupture à certaines étapes du parcours de vie de la personne en situation de handicap psychique : en situation de crise, en période plus stable pour éviter la dégradation de l'état psychique de la personne, pour faciliter le maintien dans un logement et pour favoriser le soutien aux aidants familiaux, ...

Ce troisième numéro a vocation, comme le second, à définir des éléments de la palette de réponses en les situant par rapport à une histoire de vie. Les thèmes abordés seront, cette fois, l'orientation de la personne souffrante et le soutien aux aidants lors de l'apparition des troubles psychiques, l'accès à un logement « autonome », la participation à la vie sociale et l'insertion professionnelle ...

Avec ce troisième numéro, vous disposez des informations de base pour répondre au questionnaire qui sera adressé à certains d'entre vous pendant l'été.

Un second questionnaire a été élaboré à destination des personnes concernées.

Les résultats de ces travaux seront restitués en réunions départementales à l'automne et en fin d'année.

Puis des actions, régionales et propres à chaque territoire, seront définies et proposées au Directeur Général de l'ARS pour faire partie des actions prioritaires de l'agence en 2014.

Comme d'habitude, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et propositions et à diffuser cette information autour de vous.

En attendant la rentrée, nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Bruno MADELPUÉCH,
Directeur du CH de La Chartrouse,
Pilote du parcours.

Actualité

Questionnaire « personnes concernées »

Le questionnaire destiné aux personnes concernées a été établi et validé suite à une première réunion d'information sur la démarche qui a eu lieu le 25 juin 2013.

Le prochain numéro de notre lettre (N°4) sera, en grande partie, consacré aux thèmes déclinés dans ce questionnaire.

Il sera diffusé et traité selon le calendrier suivant :

- **mi-juillet** : envoi du questionnaire,
- **15 septembre** : date limite retour du questionnaire,
- **15 octobre** : restitution des travaux en réunion régionale

Agenda

☛ Dates limite retour des questionnaires :

- ☞ Structures, professionnels et associations : **1^{er} septembre**
- ☞ « Personnes concernées » : **15 septembre**

☛ Traitement des questionnaires :

- ☞ **septembre 2013**

☛ Etude des résultats par le groupe projet :

- ☞ **27 septembre 2013**

☛ Restitution des résultats des travaux dans les territoires :

- ☞ **octobre / novembre 2013**

☛ Lancement des actions :

- ☞ **novembre 2013**

Pensez-y !

Le Projet Régional de Santé est consultable dans son ensemble sur le site de l'ARS : www.ars.bourgogne.sante.fr, dans l'encadré en haut à droite (services en ligne).

Deux notions fondamentales

❖ La réappropriation du pouvoir d'agir

L'appropriation du pouvoir (Empowerment) désigne la prise de contrôle sur sa vie par une personne souffrant de troubles psychiques, sa capacité à faire des choix et de participer activement aux décisions la concernant (avec le référent de parcours par exemple).

Cela se traduit par :

- la possibilité de décider de ses choix de vie, que ce soit au niveau individuel ou collectif,
- l'amélioration de l'image de soi,
- la volonté de surmonter la stigmatisation,
- la possibilité d'exercer ses droits et responsabilités librement,
- l'accès à l'information.

❖ L'évaluation

Evaluer une situation en lien étroit avec la personne concernée, doit permettre d'apprécier différents champs : qualité de vie sociale, capacités professionnelles, identité personnelle et éléments de psychopathologie.

Ces dimensions sont évaluées par les acteurs de terrain, en aménageant des espaces internes et externes d'évaluation : entretiens individuels, ateliers collectifs, mises en situation écologique, stages en entreprises, etc ...

Ainsi, l'évaluation de la situation de handicap psychique nécessite-t-elle :

- une approche globale et itérative,
- un accompagnement de la personne assuré par un service tiers (ou un référent),
- un travail en réseau et une articulation forte entre tous les acteurs concernés (la personne, les professionnels, l'environnement familial...)

Résultats attendus des bilans d'évaluation :

- appropriation par la personne de ses capacités,
- appréciation de ses difficultés et ressources pour s'engager vers les choix les plus adaptés. Appréciation, si besoin, du taux d'incapacité,
- perspectives de compensation pour soutenir concrètement la mise en œuvre des projets.

L'évaluation fait partie des offres de services proposées par le Centre de Ressources. Elle est réalisée par les structures oeuvrant sur le territoire.

« Parcours de vie » et services proposés

➤ *Parcours N°2 : Elève à l'intelligence exceptionnelle et aux résultats scolaires brillants, à l'activité débordante, Y... présente vers 20 ans des problèmes psychologiques intermittents qui sont attribués à la situation familiale.*

Lors d'un stage en Allemagne, il est rapatrié et doit être hospitalisé en raison de troubles plus prononcés accompagnés d'hallucinations.

A sa sortie d'hospitalisation, il reprend ses études supérieures qu'il termine difficilement mais avec ses diplômes. Il trouve un emploi de cadre de haut niveau pour un débutant.

La situation professionnelle se complique en raison de comportements très inégaux : à des périodes exceptionnelles de production succèdent des moments de repli.

Il se marie et très rapidement devient père.

Mais les problèmes psychiques le rattrapent, il est ré-hospitalisé et doit abandonner son emploi. Il vit, alors, aux dépens de son épouse qui souffre de cette situation, à tel point qu'elle abandonne le foyer en emmenant son enfant.

Y... alterne les moments d'hospitalisation, les résidences dans sa famille, un suivi sanitaire inégal.

Finalement, la situation se stabilise tant bien que mal : il est suivi par un psychologue libéral, adhère à un Groupe d'Entraide Mutuelle dont il devient Président de l'association des usagers. Il rêve de reprendre ses études supérieures et de retrouver un emploi dans le milieu ordinaire.

Palette d'offres

❖ *Pour orienter la personne souffrante et apporter un soutien aux aidants lors de l'apparition des troubles psychiques*

☞ CENTRE RESSOURCES HANDICAP PSYCHIQUE

Service permettant :

- d'informer sur la palette de dispositifs existants,
- d'évaluer les situations, en vue d'une orientation adaptée,
- de former les professionnels à une meilleure connaissance de la problématique psychique et de les soutenir par un appui technique régulier,
- de recenser les besoins des acteurs sur le territoire : usagers, familles, environnement professionnel, social...
- de communiquer,
- de favoriser la coordination des acteurs entre eux en ayant le souci d'assurer la continuité du parcours de la personne.

Ce dispositif permet une meilleure lisibilité de l'offre locale. Il vient en appui aux acteurs de terrain, et non en « sus ». Il est un lieu ressources pour tous : accueille et oriente toute personne confrontée à une problématique psychique (personne concernée, famille, environnement personnel, professionnel, institutions...).

☛ LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Doit permettre aux intervenants de première ligne (travailleurs sociaux, éducateurs, TISF, intervenants à domicile, conseillers en insertion professionnelle –Mission Locale par ex- ...) de mieux connaître et donc de mieux repérer les personnes en souffrance afin de :

- déifier les craintes à ce sujet, dé-stigmatiser,
- mieux orienter (vers le soin...)
- mieux accompagner (soutenir, « veiller »...)

Ces formations vont de pair avec une **information** du grand public pour éviter les peurs infondées (environnement, élus, employeurs...)

❖ *Pour faciliter l'accès et le maintien dans un logement autonome*

☛ « HOUSING FIRST » ou « CHEZ SOI D'ABORD »

Le programme (au départ expérimental) « Housing First/Chez soi d'abord » vise à favoriser l'accès et le maintien dans un logement ordinaire de personnes sans-abri atteintes de troubles psychiatriques sévères. Elles sont accompagnées et orientées par une équipe pluridisciplinaire et médico-sociale (psychiatre, infirmiers, travailleurs sociaux, addictologue, spécialiste de captation de logement...) Ces équipes exercent un accompagnement de forte intensité (2 rencontres/jour, 6 jours/7 et un système de garde 24X24).

Des programmes importants ont été développés en Amérique du Nord, en Belgique et en France à titre expérimental.

❖ *Pour favoriser l'autonomie et la participation à la vie sociale*

☛ L'ACCUEIL DE JOUR

Etablissement pour personnes en situation de handicap psychique vivant à leur domicile, qui leur permet d'avoir des activités culturelles, artistiques, sportives et d'acquérir ainsi une plus grande autonomie... Les accueils de jour nécessitent une orientation MDPH.

☛ LE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM)

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) est un lieu où des personnes en situation de fragilité, sociale ou psychique, viennent, de leur propre initiative pour rompre l'isolement, nouer des relations "d'entraide", participer à des activités. Le GEM n'est pas un lieu d'hébergement, ni de soin, il n'y a pas d'orientation MDPH et il constitue l'un des tremplins pour la vie dans le milieu ordinaire.

☛ CLUB HOUSE

Le club house est un lieu de jour qui permet à des personnes souffrant de troubles psychiques :

- d'avoir un lieu d'échange avec leurs pairs tout en bénéficiant d'un accompagnement. Les activités consistent essentiellement à l'accueil et au soutien des membres, en particulier les nouveaux, à l'entretien des locaux, aux travaux récréatifs, à la restauration, aux tâches administratives...
- de participer à la gestion du lieu qui est mixte : salariés/adhérents.
- d'être dans une démarche d'insertion professionnelle grâce à des emplois de transition. Ces emplois sont adossés à des contrats de partenariat passés avec des entreprises ou des administrations et qui permettent des emplois peu qualifiés pour une durée 6 à 9 mois, maximum un an. Un salarié du club house a accès au lieu de travail afin d'accompagner l'entreprise dans son embauche tout en soutenant un membre qui débute ou qui est en difficulté.

● « Parcours de vie » et services proposés

☞ *Parcours N°3 : Z... a été hospitalisée à 19 ans sur la demande de sa famille après une période de délire et d'hallucination.*

A la sortie du Centre Hospitalier, elle est orientée vers une structure de réinsertion-réadaptation où elle reste trois ans.

Pendant ce séjour, après avoir présenté un dossier, elle obtient de la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Peu de temps après, elle est placée sous protection judiciaire obtenant sur décision du juge des tutelles une curatelle renforcée.

Ayant pris la décision de travailler, elle présente un dossier à la CDAPH de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Elle est orientée vers le travail en ESAT psychique de transition, mais elle se trouve placée sur une liste d'attente qui dure 18 mois, pendant lesquels elle fréquente un GEM.

Habitant à 30 kilomètres de l'ESAT, fréquentant un CMP également assez éloigné, elle obtient un poste de travail à mi-temps.

● Palette d'offres

☛ L'ÉVALUATION

La notion d'évaluation, telle qu'on l'entend, ici, a été définie à la page 2, dans la rubrique « Deux notions fondamentales ».

L'évaluation qui doit permettre d'apprécier différents champs d'aptitude : vie sociale, capacités professionnelles, identité personnelle et éléments de psychopathologie, fait partie intégrante des missions du Centre de Ressources dont les services qu'il peut proposer sont présentés à la page 3.

❖ *Pour faciliter l'insertion professionnelle*

👉 **ESAT PSYCHIQUE**

Un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) est un établissement médico-social de **travail protégé** réservé aux personnes en situation de handicap et visant leur réinsertion professionnelle et sociale. L'ESAT peut être considéré comme une entreprise. Leur contrôle est exercé par l'ARS.

Il faut être considéré comme travailleur handicapé et orienté par la CDAPH.

L'ESAT psychique (ou ESAT comportant un service psychique) résulte de la nature de la maladie et du handicap qui impose un encadrement par des professionnels spécialement formés pour un public totalement spécifique.

👉 **ESAT DE TRANSITION**

ESAT accueillant des personnes en situation de handicap psychique dont l'un des objectifs est de les amener vers le travail en milieu ordinaire.

C'est une « passerelle » permettant à la personne de gagner progressivement en autonomie, tout en bénéficiant d'un soutien social adapté et personnalisé. Les activités peuvent consister, par exemple, en une mise à disposition auprès des entreprises, en des prestations de service...

❖ *Pour faciliter le logement autonome*

👉 **LOGEMENT TREMPLIN**

Le logement tremplin permet aux personnes d'y faire des apprentissages, c'est pourquoi on peut aussi appeler ces logements « appartements d'apprentissage ».

De véritables modules d'apprentissage peuvent être proposés tels que : vie quotidienne, alimentation, démarches administratives, bricolage, etc..., en fonction des besoins de la personne.

Il permet également d'évaluer la capacité de la personne à réellement « habiter » son logement et à y vivre seule, ou, en tous cas, hors de sa famille.

✪ *Faites nous part de vos suggestions et commentaires à l'adresse suivante : celine.goussard@ars.sante.fr* ✪

